

**Agents des
collèges
du Val
de Marne**



Union
syndicale
Solidaires



MARS 2014

SOUFFRANCE AU TRAVAIL AU CG 94

SUD Education Créteil appelle les agent-e-s à un

RASSEMBLEMENT

3 AVRIL 2014 - 10H A 12H

**DEVANT LE CONSEIL GENERAL
AVENUE CHARLES DE GAULLE - CRETEIL**

La dérive managériale constatée depuis quelques années au conseil général du Val de Marne (que nous avons également remarqué à la région Île de France pour les agent-e-s des Lycées) continue de faire des dégâts parmi les collègues.

SUD Éducation a dû traiter de trop nombreux cas de souffrance au travail:

Une quarantaine en tout pour 900 agent-e-s des collèges, ce qui représente une proportion impressionnante et inégalée ailleurs. Ce sont les cas que nous avons traités.

Dans les collèges, la hiérarchie a tous les droits :

Harcèlement, humiliation, maltraitance, réglementation bafouée... **L'agent-e qui ose se plaindre est sanctionné-e** ou au mieux menacé-e par son employeur, que ce soit la gestionnaire de secteur ou d'autres cadres de la DEC ou de la DRH.

De trop nombreux collègues souffrent également de **sous-effectifs du fait des non-remplacements**. Cela signifie plus de travail, plus de souffrance et au final, encore d'autres absences.

Des **accidents de service** ne sont plus reconnus comme tels et sont considérés comme des congés de maladie ordinaire, des agent-e-s sont poussé-e-s à la faute, des agent-e-s en souffrance au lieu d'être aidés sont stigmatisé-e-s et finissent par craquer.

Certain-e-s cadres de la DEC se permettent de parler aux agent-e-s comme à des gamins et font preuve d'un manque de respect évident.



**CELA NE PEUT PLUS DURER
IL FAUT RÉAGIR**



1 HEURE DE GREVE = 2/7^{ème} d'1/30^{ème} de retiré sur la paie, soit
1/167^{ème} - environ 8 €.
Une demi-journée (3h 30) = 1/60^{ème}

RASSEMBLEMENT

AGENT-E-S DES COLLEGES

PERSONNELS CG94 – E.N.

3 AVRIL 2014

DE 10H A 12H

**Contre la
souffrance au travail
dans les collèges
du Val de Marne.**

Sous-effectifs (surcharge de travail, fatigue)

Manque de remplacements (tensions, stress...)

Pressions de la hiérarchie

Manque d'écoute de l'employeur

**Mépris de l'administration envers les
personnels**

Matériel obsolète, manque de moyens

**Augmentation de la précarité (plus de
contractuels, moins de titulaires)**

**Augmentation des accidents de service, non
reconnus**

**SOYONS NOMBREUSES ET
NOMBREUX DEVANT
LE CONSEIL GENERAL**

AV. DU GENERAL DE GAULLE

Métro Créteil Préfecture

**STAGE SOUFFRANCE
AU TRAVAIL**

(CHST, RSST, DUER, Outils de lutte...)

27 et 28 mars 2014

Maison des syndicats de Créteil

Infos et inscriptions : www.sudeduccreteil.org

Ou nous appeler au 01 43 77 33 59

Dispensé de timbrage

CRÉTEIL C.C.

Créteil
SUD
Education

11-13 rue des Archives
94010 CRÉTEIL CEDEX

P

P R E S S E

D I S T R I B U E P A R

LA POSTE 

Supplément Appel du SUD n°

Un-e agent-e se plaint de harcèlement et dépose une main courante : la DRH lui dit, la **prochaine fois que vous déposerez une main courante, nous entamerons une procédure disciplinaire.**

Plusieurs agents victimes d'accident accidents de service ne sont pas ou plus reconnus comme tel. Ce qui entraîne une baisse importante de leurs revenus et **les plongent dans de graves difficultés financières.** Le CG94 refuse de reconnaître le harcèlement moral comme accident de service, malgré la loi et de nombreuses jurisprudences.

Un-e agent-e qui a témoigné dans une affaire d'agression sexuelle contre un intendant a été sanctionnée par la DRH sur le rapport de ce même intendant.

Cette même personne a déposé une demande de protection fonctionnelle pour harcèlement, menaces répétées, agressions verbales, physiques, atteinte aux droits syndicaux, mise au placard, etc. L'intendant lui hurlait dessus régulièrement, lui demandait de refaire un travail déjà fait sans avoir vérifié toujours en hurlant, alourdissait sa charge de travail, répétait « c'est moi le chef », etc.. (voir notre site). Le conseil général a répondu que cela « **n'excédait pas les limites de l'exercice normal du pouvoir hiérarchique** ».

Plus bien d'autres cas...

SUD Education académie de Créteil
Syndicat affilié à l'Union syndicale Solidaires
Maison des syndicats de Créteil,
11-13, rue des Archives, 94010 Créteil Cedex –
Tél : 01 43 77 33 59 - Fax : 01 43 77 65 58
Mél : contact@sudeduccreteil.org -
Site : <http://www.sudeduccreteil.org>
Directeur de la publication : Luc Colpart
Commission paritaire n°1215S07631
Imprimé à la Maison des syndicats de Créteil